

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 30 JUIN 1897.

GRANDE NATURALISATION.

Rapport fait, au nom de la Commission, par M. WAROCQUÉ.

Demande du sieur Hubert-Henri KREUSCH.

MESSIEURS,

Le sieur Kreusch, né à Eupen (Prusse), le 10 avril 1830, sollicite la grande naturalisation.

Il habite la Belgique depuis le 1^{er} novembre 1876, et exerce, à Verviers (Liège), la profession de boucher.

Il a épousé une femme allemande; six enfants, nés en Belgique, sont issus de cette union.

Il a satisfait aux obligations du service militaire en Allemagne, et il s'engage à payer le droit d'enregistrement exigé par la loi du 7 août 1881.

Les rapports des autorités consultées constatent que la conduite et la moralité du pétitionnaire sont exemptes de tout reproche.

Votre Commission estime que le sieur Kreusch remplit toutes les conditions requises pour obtenir la grande naturalisation.

Le Rapporteur,
G. WAROCQUÉ.

Pour le Président,
VANDEN STEEN.

NATURALISATION ORDINAIRE.



. Rapport fait, au nom de la Commission, par M. VANDEN STEEN.



Demande du sieur Jean-Mathieu-Alphonse WATY.



MESSIEURS,

Le sieur Waty, né à Malmedy (Prusse), le 24 mai 1867, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il habite la Belgique depuis le mois d'avril 1878, et exerce, à Gand, la profession d'étudiant.

Il est célibataire.

Il n'a dû satisfaire aux obligations du service militaire ni en Allemagne ni en Belgique, et il s'engage à payer le droit d'enregistrement exigé par la loi du 7 août 1881.

Les rapports des autorités consultées constatent que la conduite et la moralité du pétitionnaire sont exemptes de tout reproche.

Votre Commission estime que le sieur Waty remplit toutes les conditions requises pour obtenir la naturalisation ordinaire.

Le Rapporteur,

VANDEN STEEN.

Le Président,

JUSTIN VAN CLEEMPUTTE.

